

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

Présents : Bernard GOUZIN, Jean-Louis RANDON, Chantal MACIAS-ADICEOM, Rachel ALLEXANT, Amandine GOBERT JULIEN, Philippe BILLET, Sophie CAMPS

Absents excusés : Brice BAUTOU, Marie MURCIA (pouvoir à JL RANDON) Elizabeth PONS , Robert POUJOL (pouvoir à B GOUZIN)

1. Adoption du compte administratif et du compte de gestion 2017

Le compte administratif de la commune en ligne avec le compte de gestion établi par la Trésorerie, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Les résultats de clôture de l'exercice 2017 sont les suivants :

○ Section de fonctionnement	57 523€12
○ Section d'investissement	138 282€85
○ Total général	195 805€97

2. Vote du budget Primitif

Mr le Maire présente le projet de budget primitif 2018 comme suit :

○ Section de fonctionnement	325 656€00
○ Section d'investissement	320 560€00
○ Total général	646 216€00

Après avoir souligné les efforts engagés pour maîtriser les coûts de fonctionnement dans un contexte difficile de baisse des dotations, il présente les principales opérations d'investissement et notamment l'accessibilité à la mairie, la requalification des rues du commerce et de la meule, la réfection de la rue de la forge et de la traverse de l'église, la poursuite de la rénovation de l'éclairage public et la création d'une aire de jeux pour les adolescents.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de maintenir le niveau actuel des taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière d'une part, d'autre part de reconduire globalement les subventions aux associations et aux écoles notamment pour les classes vertes, Noël ...

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal vote le budget primitif 2018 et se prononce favorablement sur le maintien à son niveau actuel des taux des taxes communales et sur le montant des subventions aux associations et à l'école.

3. Questions diverses

Fleurissement du village

Mr le Maire rappelle que l'amélioration du cadre de vie constitue un axe prioritaire du programme présenté à la population lors des dernières élections municipales. Il conviendra donc au cours des prochains mois de fleurir les places, entrées et rues du village.

Cantine St Saturnin

En réponse aux questions sur le fonctionnement de la cantine, Mr le Maire rappelle que la rédaction du règlement intérieur est de la responsabilité de la commune de St Saturnin, il conviendra de l'évoquer lors du prochain conseil d'école auquel participent les parents d'élèves des deux communes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h.